

## **Compte-rendu du Conseil d'administration du 23 février 2023**

**Anne Gagniard, Vice-Présidente de l'ESAA, Conseillère municipale déléguée à l'Université, aux établissements d'enseignement supérieur,  
Damien Malinas, Président de l'ESAA,  
Corinne Ramelly, conseillère Cabinet de Madame Le Maire d'Avignon,  
Laetitia Herbette, assistante du pôle scolarité,  
Marc Simelière, Conseiller municipal délégué au tourisme,  
Réjane Perret, personnalité qualifiée,  
Claude Nahoum, Premier Adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire,  
Hervé Giocanti, enseignant,  
Paul Prévostat, représentant étudiant,  
Ghislaine Persia, conseillère municipale  
Morgan Labar, directeur  
Raphaëlle Mancini, administrateur  
Cécile Cavagna, responsable pédagogique  
Émilie Chabert, coordonnatrice administrative**

### **Approbation du dernier compte-rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2022 :**

Madame Mancini indique que la correction a été faite sur l'année 2022 au lieu de 2023 comme suite à la saisine de Madame Persia.

**Vote :**  
**0 abstention**  
**0 contre**  
**9 pour**

### **Délibération n°1 : mandat du directeur PE 2023**

Monsieur Malinas remercie Monsieur Labar ainsi que toutes les équipes pour le travail réalisé pour les évaluations internes et externes concernant les formations et l'établissement.

Il invite Monsieur Labar à présenter les évaluations faites pour les formations et pour l'établissement. Monsieur Labar revient notamment plus précisément sur les points faibles et les préconisations formulées par les services du HCERES. Il rappelle que la phase de bilan fait l'objet en février 2023 d'une procédure contradictoire au regard des éléments d'évaluation ci-dessous transmis par l'Hcéres. La lettre contradictoire a été remise aux membres du CA.

Monsieur Labar indique les points saillants concernant le DNSEP option art :

- Un adossement à la recherche très perturbé et inefficace pendant la période d'évaluation.
- Les stages et les chantiers-écoles peu corrélés avec la professionnalisation.
- Une professionnalisation restant très perfectible, surtout pour la mention Création.
- Une faible mobilité internationale.
- Des équipements peu performants.
- Un système d'autoévaluation peu performant.
- Un très faible nombre d'étudiants et une attractivité en baisse.

Recommandations :

- Préciser et mieux définir les objectifs des stages, et améliorer leur suivi et leur évaluation.
- Améliorer la préparation à l'insertion professionnelle en renforçant le module de professionnalisation.

Monsieur Labar indique aussi les points saillants concernant le DNA option art :

- Une formation proposée sur deux sites distincts qui ne favorisent pas la transversalité.
- Un éclectisme des sujets d'étude avec des spécificités pour lesquelles l'ÉSAA ne dispose pas de spécialistes requis.
- Des équipements techniques sur chacun des sites qui devraient être améliorés.
- Une attractivité encore faible.

Recommandations :

- Recentrer les choix de sujets et d'étude sur les spécificités de la formation et les compétences des enseignants.
- Préciser les objectifs du stage obligatoire en 2e année, ses modalités de suivi et d'évaluation, et sa durée.
- Préciser le fonctionnement de l'interdisciplinarité entre les deux mentions de la formation.
- Préciser les critères de l'orientation en Conservation-restauration à la fin de la première année et leur accompagnement vers une réorientation s'ils sont titulaires des 60 ECTS nécessaires à la poursuite de leur cursus.
- Construire un système efficace d'évaluation, d'amélioration et de suivi du devenir des étudiants par rapport aux réalités professionnelles qui sont les objectifs de la formation.
- Réorienter les chantiers écoles dans des domaines de professionnalisation des deux mentions.

Monsieur Labar rappelle aussi les points saillants concernant l'établissement :

- Faiblesse des stages, des chantiers-écoles, de l'encadrement dans les deux mentions et contenu insuffisamment professionnalisant.
- Transversalité abandonnée en L2.
- Abandon de la recherche.
- Sous-équipement en matériels spécifiques et techniques dans les ateliers, des bâtiments mal adaptés.
- Données chiffrées sur l'insertion professionnelle peu lisibles, incomplètes et peu utilisables.
- Subventions de la ville en baisse pendant la période évaluée.
- Faible attractivité de l'école.
- Faiblesse des mobilités internationales des étudiants et des enseignants comme des partenariats.
- Absence de plans pluriannuels d'investissements et de visibilité à moyen terme.

Les recommandations :

- Reconstruire une stratégie de recherche en lien avec le nouveau projet et veiller à la soutenabilité budgétaire du futur projet de recherche et à sa qualité, notamment par le recours à des personnalités reconnues pour leurs compétences théoriques en art contemporain au service des deux mentions.
- Redévelopper le système des mobilités internationales (partenariats, aides, support administratif).
- Renforcer la capacité des enseignements techniques et les développer.
- S'assurer de la visibilité budgétaire à moyen terme (trois ans) pour ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement, par la signature d'une convention avec les deux collectivités publiques (Avignon et DRAC).
- Augmenter la durée des stages et des enseignements professionnels, veiller à leur qualité par rapport au domaine de mention spécifique.
- Appliquer toutes les réglementations en matière de sécurité et de sûreté, notamment pour les ateliers techniques de restauration avec des équipements de protection individuelle.
- Se conformer aux règles en vigueur concernant la validation par une commission du passage en 2<sup>ème</sup> année du DNA après obtention des 60 ECTS requis.

Monsieur Labar indique le travail attendu par l'HCERES et le ministère de la Culture concernant le projet d'établissement :

Phase projet	Envoi au HCERES	Envoi au MC	Précisions
Dossier d'accréditation de l'offre de formation du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle de l'établissement (DA01)	X	X	Selon procédure et calendrier HCERES
Fiches projet d'une formation du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>e</sup> cycle en vue de l'accréditation (DA04) pour les arts visuels	X	X	Selon procédure et calendrier HCERES
Document stratégique pluriannuel		X	Selon les attendus définis par le ministère de la culture. Même date de dépôt que le dossier d'accréditation.
Délibération du conseil d'administration relative à la procédure d'accréditation		X	Selon les attendus définis par le ministère de la culture. Même date de dépôt que le dossier d'accréditation.

Des réunions collégiales ont été menées en concertation au sein de l'ESAA avec l'ensemble des personnels et des étudiants. Tous les comptes-rendus sont transmis pour information aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du CSP ont pu travailler aux côtés de Morgan Labar notamment pour la définition des objectifs stratégiques et la définition des indicateurs attendus.

Comme suite à ce travail collectif, Monsieur Labar indique qu'il sera proposé 3 objectifs pour le dossier relatif au projet d'établissement :

- la structuration de la politique en termes de recherche
- renforcer l'attractivité à l'international
- la mise en synergie des 2 mentions

Monsieur Malinas demande à Monsieur Labar si les étudiants les modalités d'orientation après la 1<sup>ère</sup> année en précisant que si les étudiants ont leur ECTS, ils doivent être accueillis en seconde année.

Monsieur Labar répond qu'un bilan est organisé en fin d'année permettant d'évaluer le niveau de l'étudiant et d'attribuer ou non les ECTS de bilan.

Les ECTS de bilan ne se compensent pas avec les ECTS acquis dans le parcours de formation.

Les éléments concernant le bilan de L1 sont indiqués dans le livret des études. Les étudiants en sont informés dès le début de l'année par le coordinateur d'année.

Monsieur Malinas indique que l'ESAA doit respecter les textes relatifs à l'enseignement supérieur en matière de formation. Il précise que les étudiants peuvent aussi être accompagné en termes de réorientation si besoin par le pôle pédagogique de l'ESAA.

Monsieur Malinas invite Madame Cavagna à prendre l'attache de Monsieur Frédéric Gimello, Université d'Avignon pour parler de la réorientation en création et imaginer des passerelles entre l'ESAA et l'Université d'Avignon.

Il invite aussi à regarder ce qui est fait au sein du Lycée Mistral notamment pour le cursus préparatoire.

Madame Gagniard indique que le lycée Mistral dispose d'un partenariat avec l'université de Montpellier ce qui permet de travailler la question de l'orientation scolaire.

Monsieur Labar indique que plusieurs réunions de travail et échanges ont eu lieu avec l'Université d'Avignon.

Monsieur Nahoum demande quelle est la logique d'ouvrir si largement la première année au niveau du concours d'entrée ? Il y a selon lui nécessité de trouver le juste équilibre entre un accueil en L1 très large et une non possibilité d'orienter les étudiants en L2 CR si ce n'est pas possible structurellement.

Monsieur Labar indique qu'il est aussi important de prendre en compte l'accueil en L1 pour maintenir un niveau de ressources propres attendues par les tutelles. Monsieur Labar rappelle que 60% des étudiants sont des boursiers ce qui permet une démocratisation d'accès à la culture et à l'enseignement supérieur.

Madame Herbette témoigne du travail important fait par les enseignants car certains étudiants arrivent avec des notes très basses au concours d'entrée et se révèlent lors de la première année.

Monsieur Giocanti confirme les propose de Madame Herbette. Il indique que l'ESAA pourrait faire un concours élitiste mais qu'elle risque de se retrouver avec des profils « standardisés ». Pour Monsieur Giocanti, actuellement on réussit à trouver des profils spécifique, large, différents, curieux et ouverts.

Madame Perret souhaiterait savoir ce qu'est le surbooking de 50% indiqué dans les comptes rendus du CSP sur le projet d'établissement ?

Madame Cavagna indique qu'il s'agit d'un taux relatif au nombre de dossiers de candidature d'accès à l'ESAA (concours // hors commission d'équivalence).

Monsieur Labar indique les travaux réalisés depuis 1.5 an sur la mobilité internationale. Le dispositif reste restreint à l'ESAA qui ne dispose pas d'un poste relatif aux relations internationales.

Monsieur Simelière demande si la réactivation d'un 3eme cycle pourrait être envisagée à l'ESAA ? Cela permettrait notamment d'avoir des ressources complémentaires. Qu'en est il aussi du laboratoire de recherche ?

Monsieur Labar indique que sans budget ni équipement supplémentaire, il serait difficile d'ouvrir un 3<sup>e</sup> cycle de recherche sous la forme d'un DSRA.

Monsieur Malinas invite Monsieur Labar à formaliser le projet de recherche de l'ESAA et analyser les pistes de financement possibles avec le ministère de la Recherche et auprès de l'Agence nationale de la recherche.

Monsieur Labar indique les travaux à venir en termes de recherches :

- mener des partenariats forts avec des écoles doctorales et avec des laboratoires de recherche. Un partenariat est déjà en cours avec le laboratoire SACRe,
- possibilité de s'adosser à un établissement existant mais une attention particulière sera à prendre en compte car l'ESAA dispose d'une identité forte avec la mention Conservation-Restauration ce qui peut freiner certaines institutions universitaires notamment.

Monsieur Labar revient sur la question des locaux. Il précise qu'une réponse a été apporté sur la question de leur sécurité. Le rapport de la commission de sécurité a été transmis par ses soins aux membres du HCERES qui l'ont demandé. Il indique que la gestion de deux sites est parfois complexes et lourde administrativement.

Madame Gagniard rappelle à tous que les visites des commissions de sécurité ont conclu à des avis favorables en tant qu'ERP. Les travaux liés au désenfumage sont actuellement en cours et les préconisations suivies par les services de la Ville en lien avec l'école. Madame Gagniard rappelle que l'ESAA dispose d'une mise à disposition gratuite des locaux pour les 2 sites : celui de Baigne-Pieds et celui de Champfleury.

Claude Nahoum souligne que cette mise à disposition a été possible grâce à la volonté de Madame Le Maire et celui de la Présidente du Département/

Monsieur Labar indique des dégâts des eaux dans les locaux de Baigne-Pieds qui sont aussi énergivores. Ces bâtiments ont été construits sans logique de long terme architecturalement.

Monsieur Malinas invite les services de l'ESAA à fixer des priorités et à travailler avec les services de la Ville pour les demandes de travaux spécifiques. Tout ne pourra pas être réalisé au même moment.

Madame Gagniard indique que le budget annuel permet d'intégrer des dépenses liées aux travaux et de se fixer des priorités. L'absence de PPI n'est pas préjudiciable à la réalisation de travaux annuels.

Madame Mancini demande la transmission de la convention municipale pour disposer des éléments juridiques sur les possibles ou non en termes de travaux.

Monsieur Nahoum invite les services à donner des priorités dans le BP de l'ESAA :

Ex/ priorité pour le renouvellement du parc informatique, priorité sur les travaux d'aménagement, etc.

Monsieur Labar indique que la CAF reste faible à l'ESAA et donc que les investissements restent modestes chaque année.

Monsieur Malinas indique que la sécurité des locaux reste prioritaires dans la réalisation des investissements chaque année.

Monsieur Labar indique qu'il faudra expliciter l'absence de pluri-annualité.

Monsieur Malinas indique que les tutelles ont stabilisé depuis plusieurs années les ressources allouées à l'ESAA sans toucher à la subvention malgré des contraintes financières réelles. Il tient à les remercier pour ce soutien.

Monsieur Nahoum souhaiterait recevoir le précédent rapport HCERES pour savoir ce qui avait été dit au niveau des ressources et des travaux.  
Ce dossier sera transmis par Cécile Cavagna à l'ensemble des administrateurs de l'ESAA.

Madame Gagniard souhaite rassurer les services de l'ESAA en indiquant que les membres du CA pourront saisir la Maire d'Avignon pour solliciter un courrier de soutien à intégrer dans le dossier HCERES.

Monsieur Malinas indique que cela sera un signal fort dans le dossier HCERES.

En termes de locaux, Monsieur Labar souligne le besoin réel pour les enseignants et les étudiants de disposer d'espaces d'accrochage pour travailler. Sans galerie d'accrochage interne, il est complexe de mettre en place une réelle pédagogie de projets notamment pour les étudiants de création.

Monsieur Labar demande l'autorisation aux membres du CA de rédiger un courrier à la Présidence la Collection Lambert de pouvoir bénéficier d'un espace du sous-sol dédié à l'ESAA.

Madame Ramelly indique que c'est une bonne idée et qu'il faut travailler sur la temporalité de la demande notamment pour échanger avec la nouvelle direction qui devra arriver en juin prochain.

Monsieur Labar demande si cette demande peut être intégrée dans le cahier des charges de recrutement du directeur de la Collection Lambert.

Monsieur Malinas invite Monsieur Labar à attendre l'arrivée du nouveau directeur pour insérer ce projet dans le cadre d'un partenariat général au service de la création contemporaine avignonnaise. Monsieur Malinas indique que d'autres actions pourraient être mis en place dans le cadre de ce partenariat.

Monsieur Malinas indique que la Collection Lambert accueille une vingtaine d'artistes chaque année dans le cadre de Rouvrir Le monde. Les étudiants de l'ESAA pourraient y être associés et être accueillis dans les locaux de la Collection.

Madame Ramelly indique que la Maire et la DRAC font partie du comité de sélection de la future direction. La question du partenariat avec l'ESAA a été intégrée dans le cahier des charges du recrutement du directeur.

Monsieur Labar indique que des recherches ont été faites pour trouver une galerie d'exposition sans succès à cette date (recherche avec les services de l'Etat, place au sein de la Villa créative, etc.).

Monsieur Labar indique qu'il prendra l'attache de la future direction de la Collection Lambert pour continuer le partenariat déjà mis en place depuis septembre 2021.

**Vote :**

**0 abstention**

**0 contre**

**9 pour**

### **Délibération n°2 : correction erreur matérielle**

Madame Mancini présente la correction à opérer sur la délibération faite au dernier CA concernant le budget 2023 : inversion du compte 65 et 67 sur un des tableaux excel. C'est sans incidence sur le budget voté.

**Vote :**

**0 abstention**

**0 contre**

**9 pour**

### **Questions diverses :**

Monsieur Labar présente le programme détaillé de Passe-Murailles. Il rappelle l'inauguration prévue le 6 mars en présence de Madame Le Maire, de la DRAC ou de son représentant et de la Préfète ou de son représentant.

Monsieur Labar remercie toute la communauté de l'ESAA pour la création de cet événement avignonnais.

Monsieur Malinas remercie l'ensemble des équipes pour le travail réalisé.

Il remercie les membres du CA pour leur engagement et clôt la réunion du CA à 18heures 31.